



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 254-01-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-12 AFIN DE MODIFIER LE MODE DE RÉPARTITION
DES SOMMES VERSÉES AU FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE
CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 254-01-25 modifiant le règlement numéro 254-12 afin de modifier le mode de répartition des sommes versées au fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	27 août 2025
Dépôt du projet de règlement :	27 août 2025
Adoption du règlement :	24 septembre 2025
Entrée en vigueur :	1 ^{er} janvier 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de chacune des municipalités-membres ou à celui de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : www.mrcrdn.qc.ca .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29^e jour de septembre 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

**RÈGLEMENT NUMÉRO 394-02-25
AMENDANT LE RÈGLEMENT 394-25 SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES
AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 1.5 b)**

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, COMME SUIIT :**

ARTICLE 1

L'article 1.5 b) du règlement numéro 394-25 est remplacé par le suivant :

- 1.5 b) Un frais de 250 \$ est exigé pour la vérification de tout acte notarié de cinq (5) lots et moins, 300 \$ pour un acte notarié de six (6) à dix (10) lots et de 350 \$ pour un acte notarié de onze (11) lots et plus.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(SIGNÉ)

Xavier-Antoine Lalande
Préfet

(SIGNÉ)

Guillaume Laurin-Taillefer
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 27 août 2025
Dépôt du projet de règlement : 27 août 2025
Adoption du règlement : 24 septembre 2025
Entrée en vigueur : 29 septembre 2025

COPIE CONFORME

(sujette à ratification par le Conseil)
Certifiée ce 29 septembre 2025



Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier